

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	1 heure 59 minut. soir,	Express.
4 — 11 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
4 — 11 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 11 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

On sait qu'une commission, composée de deux délégués de la Russie, de deux délégués de la Turquie, d'un délégué de l'Angleterre et d'un délégué de la France, s'était rendue en Asie pour procéder, aux termes de l'article 30 du traité de Paris, à la vérification, et, s'il y avait lieu, à la rectification de la frontière turco-russe. Nous apprenons que cette commission, ayant terminé ses travaux, a signé un acte final à Constantinople, le 5 de ce mois.

S'il faut en croire la *Gazette de la Bourse*, de Vienne, voici quel serait le plan d'organisation des Principautés danubiennes que prépare en ce moment la Porte :

« Le projet de la Porte, dont le comte Kallimaki aurait récemment entretenu M. de Buol, se base principalement sur les protocoles qui ont été dressés en février 1856, peu avant la réunion du congrès de Paris, dans la conférence tenue à Vienne sur la question des Principautés, avec la participation des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et qui furent envoyés ensuite à Paris pour servir de matériaux destinés à faciliter au congrès l'appréciation de la question. D'après ce plan, la dignité princière serait à vie, et la Porte aurait droit de confirmer les candidats choisis par les divans de Moldavie et de Valachie dans les familles du pays. Une certaine communauté serait établie entre les deux Principautés pour l'administration militaire, douanière, postale et télégraphique, et, à cet effet, une commission nommée par le gouvernement valaque serait établie à poste fixe en Moldavie, et une commission moldave en Valachie. A certains intervalles, les deux commissions se réuniraient tantôt à Jassy, tantôt à Bucharest, et se formeraient en commission unique, soit pour modifier les règles administratives, soit pour arrêter les comptes des recettes des douanes, des postes, etc., soit pour améliorer l'organisation militaire. »

On lit dans l'*Invalide russe* du 16/28 novembre :

« Il y a une question qui occupe les esprits du monde civilisé; c'est une question géographique, commerciale et politique en même temps. L'opinion publique de tous les pays s'est déclarée en sa faveur de même que l'opinion de tous les corps savants; des chambres de commerce et des assemblées représentatives; or, cette question se trouve arrêtée au moment à Constantinople, grâce aux préventions aveugles auxquelles obéit l'Angleterre dans l'intérêt d'un monopole injustifiable. C'est la question de l'isthme de Suez.

« Il serait fort utile de s'occuper de cette question sérieusement et de la faire triompher des obstacles qu'on lui oppose, mais ne pas oublier en même temps ce qui se passe sur le bas Danube.

« C'est ici qu'il se présente pour la France une occasion brillante de faire voir son influence vivifiante en Orient, et pour Râchid-Pacha de prouver qu'il n'est point un instrument de lord Redcliffe. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Hambourg, samedi, 1 heure. — On apprend que la proposition du Sénat relative à la Caisse d'escompte de l'Etat consiste à fonder une caisse de ce genre, au moyen d'un emprunt et en émettant provisoirement des bons sans cours forcé, qui rapporteraient trois schillings d'intérêt par jour pour mille marcs-banco, et devraient être retirés avant le 1^{er} septembre 1858. La Bourgeoisie discutait le projet au moment du départ de la dépêche.

Hambourg, samedi soir. — Le Sénat n'a pas sanctionné la proposition de la Bourgeoisie d'émettre un papier-monnaie avec cours forcé, de peur que tout l'argent monnayé ne fût enlevé à la Banque. La Bourgeoisie et le Sénat auront demain dimanche, à deux heures, une séance commune.

Hambourg, dimanche soir. — La Bourgeoisie a décidé que 15 millions de marcs-banco seraient accordés à la Banque d'escompte. L'Etat déposera demain à la Banque pour cinq millions d'actions des chemins de fer de Berlin à Hambourg et de Hambourg à Bergdorf dont il est propriétaire. La Banque ou-

vrira un compte au Trésor pour ces actions, et fera demain des escomptes pour la valeur de cinq millions de marcs-banco. L'Etat est en négociation au dehors pour emprunter, en outre, dix millions de marcs-banco en argent, qui seront également versés à la Banque dans le courant de cette semaine; et qui serviront à l'escompte.

On a tout-à-fait renoncé au projet d'émettre du papier-monnaie, et on s'en tiendra aux valeurs monnayées qui ont eu cours jusqu'ici.

Francfort, samedi. — Dans la séance de la Diète du 5, le grand duché de Bade a soumis à l'assemblée fédérale la convention conclue avec la France concernant le pont du Rhin. La Diète a renvoyé cette communication à la commission militaire, qui est chargée d'en faire son rapport.

Hambourg, 6 décembre. — Dans sa seconde séance, la bourgeoisie a accepté les propositions du Sénat. En conséquence il n'y aura point de billets avec cours forcé. 15 millions de marcs sont encore mis à la disposition du Commerce, les premiers 15 millions étant absorbés.

Londres, 7 décembre. — Le paquebot américain apporte 380,000 livres sterling.

On annonce la suspension des paiements des maisons Sewell, Neck, Albert-Pelly et Louis Lichtenstein.

Londres, 7 décembre. — Dans la séance de la chambre des Lords, le comte Ellenborough a fortement attaqué lord Canning, gouverneur-général des Indes, auquel il a reproché d'avoir bâillonné la presse anglaise à Calcutta.

Le comte de Granville a présenté la défense de lord Canning.

Dans la chambre des Communes, la troisième lecture du bill d'indemnité a eu lieu sans aucune opposition.

Lord Palmerston et le duc d'Argyll ont dit que d'après les nouvelles les plus récentes des Indes, le général Outram aurait été blessé et que trois convois seraient parvenus à Lucknow; mais ce n'est probablement que la répétition des nouvelles anciennes.

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

Le silence redoubla.
— Il y a près de vingt ans de cela... la duchesse Béatrix venait de donner une fille au duc... Une fille belle comme les anges, n'y a-t-il pas là, seigneurs, de quoi remercier le ciel, surtout quand on reçoit ce don charmant des mains d'une épouse sainte et pure! Un autre eût adoré à deux genoux celle qui lui permettait ce titre sacré de père... C'est à peine si le duc s'en aperçut... Il était alors fort occupé près d'une courtisane, d'une chanteuse, que sais-je? d'une certaine Azzoletta, belle sirène au sourire et à la voix céleste, et dont le regard offrait, dit-on, l'admirable réunion de la vivacité italienne et des langueurs de l'Orient. Or, la signora Azzoletta donnait en même temps au duc une autre enfant... un autre ange, seigneurs; car dans sa bonté sans bornes, Dieu aime et bénit toutes les créatures qui naissent, quelles que soient leurs mères! Eh bien, qui l'eût dit?... ce débauché qui avait usé son âme à tous les vices, ce cœur dégénéré, ce vieillard précoce, avait encore en lui le besoin d'une affection, et cette affection, il la concentra tout entière sur la fille de la chanteuse...

Mais quoi! l'aimer, la voir et l'embrasser furtivement, c'était trop peu... Un soir, il conçut le projet de ne plus se séparer d'elle, et comme s'il eût obéi à une loi inexorable et fatale qui l'empêchait d'éprouver un bon sentiment sans qu'il s'y mêlât quelque chose d'infébral et de criminel, il profita de l'heure où la duchesse était endormie pour substituer à son enfant légitime l'enfant de la courtisane! Vous frémissez, dit le comte en s'arrêtant tout-à-coup: vous saurez plus tard comment, après de longues années et de douloureuses épreuves, la duchesse, instruite de l'affreuse vérité par un des complices du crime tourmenté par d'infatigables remords, fut accusée d'une faute imaginaire... Je vous dirai comment, réduite au silence pour sauver la vie de sa fille, elle monta noblement, saintement, sur l'échafaud, pour y achever le martyre de toute sa vie... Qu'il vous suffise aujourd'hui de savoir que, depuis longtemps, la Providence m'avait fait dépositaire de ce secret terrible; que je connaissais la retraite de Michaëla, l'enfant perdue, que c'est pour elle, pour elle seule, entendez-vous, que le pauvre berger du Piémont est devenu le vainqueur de l'Italie, que cette illustre et belle enfant est avec moi, ici même, à Venise, que je la mets sous votre protection parce que son père l'a encore une fois reniée, et que si vous voulez la déclarer fille de Saint-Marc et proclamer ses droits, solennellement consacrés par sa mère mourante dans l'écrit authentique que j'ai entre les

mains, je me livre à vous corps et âme, prêt à mourir pour votre cause qui est désormais la mienne, et décidé à précipiter ce mauvais prince des hauteurs où il m'a plu de l'élever!... Ah! par exemple, nobles sénateurs, il faudra que vous me donniez des armes, car un déguisement seul a pu me soustraire aux lames des poignards qui, à Milan, luisaient déjà tout autour de moi, et le grand, le redoutable Carmagnola, ajouta-t-il en souriant... n'a plus d'épée.

L'effet de ce discours fut électrique. Le doge descendit les quelques degrés de l'estrade sur laquelle était placé le trône ducal, et tendant la main au comte:

— Quelle que doive être, dit-il, la résolution du sénat, en présence de cette proposition formelle, il est de l'honneur de Venise d'accueillir avec des honneurs dignes d'elle, le noble guerrier qui vient chercher un asile dans ses murs après avoir été jadis son ennemi... Comte de Carmagnola, dès ce moment, si vous y consentez, mon palais est le vôtre. — L'offre de Votre Altesse m'honore, dit Carmagnola. Mais elle est faite au nom de Venise; je ne saurais l'accepter que si Venise accepte la mienne. — La délibération aura lieu aujourd'hui même, répondit le doge.

Carmagnola fut au même instant environné de protestations et d'hommages qui pouvaient déjà, jusqu'à un certain point, faire pressentir quelle serait l'issue de la nouvelle discussion qui allait s'ouvrir.

Berlin, 8 décembre. — On écrit de Hambourg, lundi : Les affaires de la Bourse ont été sans importance. La Caisse d'escompte de l'Etat vient de commencer ses opérations; le taux de l'escompte est à 10 pour 100; la Caisse n'escompte que des effets dont les propriétaires déclarent sur l'honneur qu'ils ont des paiements à faire soit dans la journée, soit le lendemain.

La nouvelle de quelques suspensions de paiements a influencé, d'une manière déplorable, les dispositions de la Bourse. On parlait également d'une maison de Londres, dont les embarras porteraient préjudice à notre place.

Londres, 8 décembre. — On écrit de New-York, le 26 novembre, que tous les canaux de cet Etat étaient gelés.

La nouvelle de la suspension de l'Acte de la Banque d'Angleterre agissait favorablement sur la Bourse de New-York. — Les changes américains et les blés haussaient. Le coton avait monté également de 1/8.

Berne, 8 décembre. — Le conseil national suisse a élu président M. Keller, d'Argovie, par 78 voix, et vice-président, M. Stehlin, de Bâle, par 65 voix. M. Gonzebach, candidat conservateur a obtenu 29 voix.

Londres, 7 décembre. — En réponse à une interpellation de M. Milnes, lord Palmeston déclare que, d'après les dernières dépêches, les Anglais prisonniers à Naples étaient mieux traités. Lord John Russell ayant demandé le dépôt des pièces relatives à cette affaire, lord Palmerston promet de le faire.

Un message de la reine demande à la chambre des Communes 1,000 livres sterling pour le général Havelock.

Londres, 8 décembre. — On a des nouvelles de Suez du 24 novembre et de Malte du 4 décembre.

L'amiral Lyons fait savoir, par télégraphe, au gouvernement, que deux convois sont arrivés à Lucknow.

Le général Havelock, serré de près par un grand nombre d'insurgés qui ont une formidable artillerie (300 canons), a livré plusieurs batailles sanglantes. On dit que le général Outram a été blessé.

Sir Colin-Campbell a quitté, le 28 octobre, Namvoor, à la tête de forces imposantes, marchant dans la direction de Lucknow.

Les troupes anglaises arrivent.

Madrid, 7 décembre. — M. Barilli, nonce du saint-père, a été présenté à la reine. Il doit représenter Sa Sainteté, en qualité de parrain, au baptême de S. A. R. le prince des Asturies.

Berne, 7 décembre. — Le conseil national suisse a été ouvert par MM. Sidier et Zoug, le conseil des Etats par MM. Baun et Gartner, de Saint-Gall, doyens d'âge.

Le conseil national a chargé son bureau de l'examen des actes électoraux. Le conseil des Etats a nommé président définitifs, MM. S. Vahelin de Bâle, et Schaller de Fribourg. — Havas.

EXTÉRIEUR.

SUISSE. — On lit dans le *Constitutionnel* : La nouvelle assemblée fédérale suisse a dû se

réunir lundi à Berne, pour tenir sa première séance et procéder à la reconstitution du gouvernement. Bien que les élections commencées dans les cantons le 25 octobre dernier, ne soient pas encore entièrement terminées, par suite d'incompatibilités ou de démissions volontaires, l'assemblée peut dès à présent commencer ses travaux politiques.

La lutte électorale du 25 octobre, engagée très-vivement dans certains cantons, a peu modifié la situation des partis au sein de l'assemblée fédérale. Si le parti conservateur a gagné quelques voix, le parti libéral conserve toujours une grande majorité, et l'intérêt que présenteront les discussions parlementaires sera tout entier dans l'examen des questions locales. De ces questions, la première et la plus importante est certainement celle du conflit élevé entre le canton de Vaud et le conseil fédéral.

Nous avons enregistré les divers incidents de cette affaire. On a vu qu'à la trop grande agitation des premiers jours avait succédé un calme complet, et que les menaces venues de Berne n'ayant pas eu de suite, les dispositions belliqueuses des autorités vaudoises sont également restées sans effet. La discussion ne saurait reprendre, selon nous, dans l'assemblée fédérale, les proportions qu'elle a déjà eues. Les autorités de Lausanne persistent, il est vrai, dans toutes leurs prétentions, mais l'opinion publique dans le canton a faiblement répondu aux désirs des ultra-cantonalistes. Si quelques candidats ouvertement opposés au pouvoir fédéral ont triomphé, le nom de M. Fornerod n'en est pas moins sorti de l'urne, et le succès des adversaires de l'honorable président du conseil a été largement compensé. Impartiale comme elle doit l'être, l'assemblée fédérale consultera donc, sans doute, avant tout, l'opinion publique, après avoir dégagé la vérité et le droit des explications contradictoires dans lesquelles chacun est entré.

Le grand conseil de Vaud s'est chargé, du reste, de faciliter la solution du conflit, en résumant dans un message particulier les griefs énoncés par les autorités de Lausanne. Ces griefs sont réduits à quatre, et ils ne portent plus que sur l'interprétation de quelques articles de lois spéciales. En contrôlant cette interprétation, l'assemblée fédérale comprendra assurément la nécessité de défendre l'autorité du gouvernement central, tout en veillant au maintien de la souveraineté cantonale. L'affaiblissement du pouvoir central augmente chaque jour en Suisse, et c'est ce dont ne s'aperçoivent pas les ultra-cantonalistes de Vaud. Dans leur ardeur à défendre les privilèges locaux, ils oublient les intérêts généraux du pays. Il faut espérer que les débats qui s'ouvriront dans l'assemblée les éclaireront sur les dangers de leur conduite, et que de nouveaux prétextes ne seront pas fournis aux réformateurs qui rêvent sans cesse des révolutions. La résistance du canton de Vaud aux décisions du pouvoir fédéral aurait, nous l'avons déjà dit, de funestes conséquences pour toute la Confédération; les électeurs l'ont ainsi jugé, en ne se passionnant pas, au moment du vote, et leur attitude a prouvé leur désir de conserver l'ordre et la tranquillité. Cette attitude contient un avertissement, sinon une leçon, pour les membres du conseil d'Etat, et l'assemblée fédérale agira sagement en profitant de ces disposi-

tions favorables pour régler la part des concessions mutuelles. — ERNEST DRÉOLLE.

FAITS DIVERS.

D'après les dernières nouvelles de Cronstadt, près de cent navires étrangers, appartenant à la plupart des nations maritimes, se sont trouvés, il y a quelques jours, subitement enfermés par les glaces dans le port et la rade. Il est plus que probable qu'ils n'en pourront sortir que vers le mois de mai 1858. Un certain nombre de ces navires se trouvent même placés dans un danger si imminent, que l'on a cru indispensable de décharger les marchandises qu'ils ont à bord pour les transporter sur les glaces dans les magasins à Cronstadt. — On prétendait savoir que l'Impératrice-mère se rendrait prochainement à Odessa pour passer l'hiver dans ce climat tempéré.

— Nous apprenons par télégraphe, dit le *Herald* de New-York, du 25 novembre, qu'un terrible ouragan a régné mercredi soir sur le Mississipi et l'Ohio; seize navires à charbon auraient sombré et une centaine d'individus auraient péri. Une seconde dépêche de Cincinnati ne confirme pas cette triste nouvelle, ce qui nous fait espérer que la première était grandement exagérée.

— Le *Standard* cite l'épisode suivant de l'insurrection indienne :

« Parmi les personnes amenées à Southampton par le bateau à vapeur *Ripon*, se trouve M^{me} May, veuve d'un médecin. Son mari a été tué par les insurgés, et il a expiré dans ses bras. Elle a entrepris alors de se sauver avec ses deux jeunes enfants. Elle avait 600 milles de pays à traverser. On ne peut se faire une idée des fatigues et des privations auxquelles elle a été exposée pendant ce long trajet. Il lui est arrivé de perdre un de ses enfants dans un bois et ayant vainement cherché à le retrouver elle a continué son voyage vers Calcutta, avec le seul enfant qui lui restait. A son arrivée à Calcutta, elle a retrouvé son enfant qui avait été recueilli sur la route par un gentleman voyageant dans cette direction et amené à Calcutta. A son arrivée à Southampton, elle a été reçue par le lieutenant Campbell, qui s'était sauvé, à cheval, de Fyzabad. »

— M. Prangé, vétérinaire distingué, vient de découvrir un ensemble de signes à l'aide desquels on peut reconnaître si une poule est ou non bonne ponduse. Sa méthode est basée sur la connaissance du disque de l'oreille ou de l'oreillon, de la crête, des barbillons et sur la disposition particulière de chacune de ces parties, sur leur couleur et sur les relations qu'elles ont entre elles. Si l'expérience vient confirmer une méthode aussi simple, M. Prangé aura fait pour les poules ce que François Génon a fait pour les vaches, et, lui aussi, il aura bien mérité de l'agriculture.

— Un propriétaire anglais avait dans son jardin de vieux pommiers qui ne produisaient plus de fruits. Pendant l'hiver, il prit de la chaux vive qu'il détrempa dans l'eau, et avec un pinceau il en appliqua une couche sur ses vieux arbres; il en résulta la destruction des mousses et des insectes; la vieille écorce tomba et il lui en succéda une nouvelle. La plupart d'entre eux prirent une telle vigueur et une

Jean Pisani, l'un de ceux qui avaient laissé éclater le plus ouvertement leur haine contre Visconti, vint droit à lui, et s'inclinant avec respect :

— Général, dit-il, le motif qui vous fait repousser une marque d'honneur offerte par Venise, n'existe plus si c'est un Vénitien qui vous l'offre. Je m'appelle Jean Pisani; le nom de ma famille est un des premiers inscrits au livre d'or, et c'est un de mes ancêtres qui donna Trévis à la République. Je vous supplie, comte de Carmagnola, d'assister cette nuit, chez moi, à une fête que je m'efforcerais de rendre si splendide, qu'on ne me reprochera pas, j'en ai l'espoir, d'être resté au-dessous de l'honneur que vous aurez daigné me faire. — J'irai, signor Pisani, dit Carmagnola. — Il y aura, si vous voulez bien le permettre, Général, danse et médianoche... la musique du bal égayera les échos de mon palais, profondément tristes, je vous l'avoue en confidence, depuis que le lion de Saint-Marc, jadis si glorieux, a déserté les champs de bataille de l'Italie... A table, quelle qu'ait été la décision du sénat, nous boirons au réveil de Venise, c'est-à-dire au réveil du lion! — Comptez sur moi, dit Carmagnola en serrant la main que lui offrait Jean Pisani.

Ericcio, placé à quelque pas derrière eux, entendit toute cette conversation, et demeura immobile au même endroit, longtemps encore après qu'ils se furent éloignés.

— Chez le prince Pisani! Murmura-t-il enfin... cette nuit! cette nuit même!...

Puis comme répondant à une objection intime, il ajouta :

— Eh bien, pourquoi pas? Manque-t-il à Venise de ces hommes qui vendent leur conscience et leur bras au plus offrant?... Comte de Carmagnola, ne vous flattez pas de m'avoir accablé sous le poids de votre arrogance.... tout n'est pas fini entre nous.

La salle était devenue déserte, et Ericcio s'appretait lui-même à sortir quand il avisa un des membres du conseil, qui était resté comme lui après la retraite de l'assemblée entière, seul, immobile, et comme absorbé dans ses réflexions.

Cet homme était Ugo Simonetta, procureur de la seigneurie, connu et cité pour sa prudence, sa politique adroite et la justesse de son coup-d'œil. Il était d'une haute taille, avait la mine sèche et basanée, le geste raide, la parole cassante. Tout le monde, à Venise, redoutait son esprit perfide et astucieux.

— Messer Ugo, lui dit Ericcio à voix basse, car il le connaissait de vieille date, et il y avait une sorte de sympathie entre leurs deux caractères, Messer Ugo, que pensez-vous de cela? — Moi? répondit Simonetta en levant brusquement la tête, je n'en pense rien. — Croyez-vous que la République de Venise accepte les offres de Carmagnola? — Peut-être oui, peut-être non.

Ce fut tout. Les deux interlocuteurs parurent satisfaits l'un de l'autre, et se quittèrent sans se saluer.

III.

En arrivant à Venise dans le plus strict incognito, le comte, trois semaines avant la scène qu'on vient de lire, s'était logé avec Michaëla à quelques pas de la petite place Saint-Marc. La maison était assez vaste, mais de modeste apparence, et donnait sur un quai si étroit, que ce n'était, à vrai dire, qu'un passage qui permettait de poser un pied sur la terre-ferme avant de monter en gondole. Bramante, dont l'amitié et le dévouement touchaient au fanatisme, n'aurait pas consenti pour tous les trésors du monde à perdre de vue celui qu'il considérait comme son maître, après Dieu. Aussi avait-il choisi, au coin d'une ruelle prochaine, une chambre dont la fenêtre était si bien à portée de celle du comte, qu'ils auraient pu converser ensemble sans même être obligés d'aller l'un chez l'autre.

Au premier étage de cette maison et derrière les rayons d'une jalouse baissée, brillait un regard attentif et inquiet. C'était celui de Michaëla, qui avait conservé les vêtements d'homme à l'abri desquels elle avait pu fuir de Milan. La pauvre enfant savait qu'après bien des hésitations, bien des projets abandonnés aussitôt que conçus, Carmagnola avait résolu de pénétrer à tout prix dans l'intérieur du sénat, et la jeune fille, toujours émue

telle apparence de jeunesse qu'ils paraissaient n'avoir pas plus de vingt-ans.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 28 novembre 1857, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Eroulement du pavillon de Vincennes, par Delannay. — Colonie pénitentiaire de Mettray, par H. Not. — Souvenir d'Algérie : Tlemcen, par Achille Cibot. — Inauguration de l'église Sainte-Clotilde par Léo de Bernard. — Les associations de criminels dans l'Inde, par Jean-Pierre. — Les Halles centrales, par Jules de Lamarque. — Sciences, beaux-arts, travaux publics, par Ch. d'Argé. — Bulletin bibliographique, par Delannay. — Maison antique de S. A. I. le prince Napoléon, par Delannay. — L'île Maurice, par Fulgence Girard. — Les Petits Prodiges, par Albert de Lasalle. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Fourneaux économiques, par Léo de Bernard. — Feuilleton : *la Voix du sang*, par Louis Ulbach.

GRAVURES. Eroulement du pavillon de Vincennes. — Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, près de Tours. — Tlemcen, vue prise du village de Bou-Médine. — Inauguration de l'église Sainte-Clotilde. — Les Halles centrales, vue prise de la rue Rambuteau. — Maison antique de S. A. I. le prince Napoléon dans l'avenue Montaigne. — L'île Maurice, pont de la Grande-Rivière. — Les Petits Prodiges. — Les fourneaux économiques. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE.

Un grave accident est arrivé ces jours-ci dans la rue Saint-Nicolas : un jeune enfant est mort des suites d'une brûlure. Pendant une très-courte absence de sa mère, le pauvre enfant s'était approché du foyer, mais de trop près, car ses vêtements s'enflammèrent instantanément. Quelque soins qu'on lui ait prodigués, on n'a pu le sauver : il est mort peu d'heures après.

Un violent incendie s'est déclaré mardi au soir, à 5 h. 1/2, dans une maison de l'île de Souzay. Le feu a commencé dans une chambre au rez-de-chaussée contenant une grande quantité de chanvres. L'éloignement de tout secours a donné aux flammes le temps de dévorer le plancher sur lequel reposait toute la récolte du grain et beaucoup de fourrages. Malgré le secours qu'on s'est empressé d'apporter, tout a été brûlé ; on évalue les dommages de 8 à 10,000 fr. ; le tout était assuré. On ne sait à quoi attribuer ce sinistre ; au moment où le feu a pris, il n'y avait dans la maison qu'une femme et un enfant de 3 ans.

La gendarmerie de Saumur s'est transportée sur les lieux du sinistre, conduite par M. le capitaine Hantson. Pendant longtemps ils ont travaillé presque seuls à arrêter les progrès du feu. — On cite avec beaucoup d'éloges le sieur Menrice, receveur-buraliste, qui n'a pas craint de se jeter à l'eau pour

voler au secours des incendiés. — Il a travaillé pendant 2 heures mouillé jusqu'à la ceinture, est rentré chez lui pour changer de vêtements et est retourné travailler avec la gendarmerie.

M. le commissaire de police de Saumur s'est aussi transporté sur les lieux dès qu'il a eu connaissance de ce sinistre.

Numéros gagnants de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul.

14, 37, 62, 63, 69, 70, 98, 170, 182, 208, 232, 233, 247, 266, 271, 274, 275, 304, 325, 326, 342, 371, 409, 411, 451, 482, 490, 511, 557, 594, 666, 667, 674, 727, 737, 740, 753, 779, 799, 826, 839, 853, 860, 893, 918, 930, 946, 998, 1044, 1048, 1063, 1076, 1102, 1172, 1194, 1241, 1246, 1247, 1255, 1280, 1333, 1347, 1360, 1391, 1447, 1479, 1491, 1503, 1507, 1554, 1556, 1560, 1583, 1595, 1598, 1619, 1629, 1644, 1694, 1698, 1807, 1821, 1837, 1846, 1874, 1879, 1889, 1907, 1929, 1949, 1965, 1989, 2002, 2005, 2007, 2015, 2075, 2077, 2091, 2105, 2137, 2197, 2222, 2235, 2243, 2295, 2451, 2251, 2601, 2603, 2613, 2658, 2681, 2695, 2729, 2723, 2767.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

ETAT-CIVIL du 16 au 30 novembre.

NAISSANCES. — 16, Marie-Lucie-Jeanne Gaborit, rue Saint-Jean ; — 19, Léon Chouanière, rue Royale ; — 21, Georges-Antoine Delanoue, rue de la Visitation ; — Charles-Eugène Maillé, rue de Fenet ; — 23, Jules-Ludovic Fesac, Grand Rue ; — Victorine-Léontine Harault, rue de la Chouetterie ; — Berthe-Estelle Poisson, rue de la Visitation ; — Alphonse-René Bouchet, rue d'Orléans ; — 26, Désirée-Alexandrine Frémont, rue Courcouronne ; — 27, Fernande-Adolphine Gastineau, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 18, Eugène Nay, cordier, a épousé Louise Maret, lingère, tous deux de Saumur ; — 24, Jean-Baptiste Leger, sabotier, d'Auvergne, a épousé Eléonore-Joséphine Brisson, couturière, de Saumur ; — René Battais, cordier, a épousé Marie Dislé, brunisseuse tous deux de Saumur ; — 25, Pierre-Louis Dardaine, tourneur, a épousé Célestine Gueret, chapeletière, tous deux de Saumur ; — 26, Eugène-Philippe François, sous-lieutenant au 6^e dragons, a épousé Anne-Uranie Combière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Jeanne Luzé, 77 ans, veuve Talbert, au Chardonnet ; — Jean Lièvre, menuisier, 58 ans, rue Royale ; — 17, Marie-Lucie-Jeanne Gaborit, 1 jour, rue Saint-Jean ; — 19, Paul-Joseph-Louis Lambert, 7 mois, rue de la Visitation ; — 20, Authier, capitaine d'artillerie, commandant l'artillerie de la place de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, 50 ans, levée d'enceinte ; — Marie Tournon, blanchisseuse, 87 ans, veuve Boutin, rue des Potiers ; — 21, Pierre Chennau, 7 mois, rue Ducan ; — 22, Georges Bougouin, 6 mois, rue de la Chouetterie ; — Marie Corbineau, 81 ans, veuve Babeau, à la Providence ; — Louis-Marie Babin, propriétaire, 83 ans, rue St-Nicolas ; — 23, Ursule Dalibon, domestique, 62 ans, rue des Capucins ; — Louis Pelou, pêcheur, 54 ans, à l'Hôpital ; — 25, Louise Pigner, journalière, 73 ans, veuve Tezé, à la

Providence ; — Jules Malecot, militaire, 23 ans, célibataire, à Bougie ; — 26, Marie Davy, journalière, 62 ans, femme Bourdeilleau, rue Notre-Dame ; — 27, Marie Soyer, domestique, 57 ans, célibataire, rue Royale ; — Honoré-Frédéric Lemarié, tailleur de pierres, 62 ans, Grand Rue ; — Perrine-Jeanne Voisin, 55 ans, épouse de Rousseau, rue du Petit-Pré ; — 30, Baltide Coutelet, couturière, 55 ans, célibataire, rue Saint-Pierre ; — 30, Charlemagne-Alexandre Crochin, maréchal-des-logis titulaire, à l'École impériale de cavalerie, 23 ans, célibataire, à l'École.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 17, le 18 et le 19 de ce mois. (660)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le 4^e tirage, pour 1857, des Obligations du Crédit Foncier de France, aura lieu le mardi 22 décembre, à deux heures et demie de l'après-midi, au siège de la Société, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19, à Paris.

Le 1 ^{er} numéro sortant gagnera	100,000 francs.
Le 2 ^e — — — — —	50,000 »
Le 3 ^e — — — — —	40,000 »
Le 4 ^e — — — — —	30,000 »
Le 5 ^e — — — — —	20,000 »
Le 6 ^e — — — — —	10,000 »

Et les huit numéros suivants chacun 5,000 fr., ensemble. 40,000 »

Total des lots 290,000 »

Le conseiller d'Etat, Gouverneur du Crédit Foncier de France,

E. FREMY.

N. B. Les demandes d'achat d'Obligations, au cours de la Bourse, sont reçues tous les jours à la Recette particulière. (675)

PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45 ; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 90 70.

BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 63 83.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 91 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

de crainte pour celui qu'elle aimait, depuis qu'elle avait pu juger par elle-même des dangers qu'il affrontait avec tant d'imprudance, se sentait mourir au milieu des angoisses de cette douloureuse attente.

Il y avait plus de trois heures que Francesco était parti, et Francesco ne revenait pas.

Venise n'était jamais très-bruyante. Ce n'est là ni le mouvement, ni la vie des citées populeuses, où le marteau du laborieux ouvrier se mêle au roulement des voitures et au piétinement des chevaux. A Venise, au temps surtout où se passe cette histoire, le peuple, un peu poète par la rêverie et la paresse, avait horreur de toute industrie fatigante, et, content de peu, passait la plus grande partie du jour à écouter quelque baladin en plein vent, à sourire tout éveillé à quelque songe eclos dans l'azur du ciel ou à dormir tranquillement au soleil.

Ce jour-là, le calme était encore plus parfait que de coutume, et la cause en est facile à comprendre, puisque la foule s'était portée aux abords du palais ducal, non parce qu'il y eût dans cette foule un sentiment bien réel de la gravité de certaines complications politiques, mais parce que l'arrivée de l'ambassadeur milanais avait produit une assez grande agitation dans la ville et que les oisifs trouvaient là tout naturellement matière à gloier, ce qui est une façon comme une autre de tuer le temps, quand on n'en sait que faire.

Michaëla tendait donc vainement l'oreille.

Rien ne troublait cette profonde inquiétude, qui semblait répandre sur toute la cité la contagion du repos et du sommeil.

Tout-à-coup des clameurs éclatèrent dans la direction de la place Saint-Marc ; et les gondoles sillonnèrent les canaux dans tous les sens.

Évidemment la séance du sénat venait de finir.

Des groupes se formaient sur la place, et, de sa fenêtre, Michaëla les apercevait. Mais elle était trop loin pour rien entendre. Seulement elle pouvait voir, à l'animation des visages, à la pétulance de certains gestes, à l'air étonné de ceux qui paraissaient écouter, qu'il s'agissait d'un événement qui excitait une surprise universelle. En ce moment même, une gondole, chargée de citoyens que leur costume déignait comme appartenant à la classe bourgeoise, passa sous sa fenêtre. L'un de ces hommes parlait haut...

Le nom de Francesco Carmagnola monta jusqu'à elle.

— Plus de doute, pensa-t-elle, il est perdu !

Elle demeura anéantie...

Puis revenant à cette première pensée, et s'y confirmant par mille raisons spéculatives :

— C'est tout simple, ajoutait-elle ; surprendre les délibérations du sénat, c'est un délit, c'est un crime ! Venise, qu'il a combattu si longtemps, n'a point laissé

échapper cette occasion de vengeance... Ils le tueront, mon Dieu... ils me le tueront !

Mais à peine avait-elle prononcé ces mots, qu'un bruit de pas résonnait dans l'escalier.

Il y a dans le cœur des échos intelligents qui donnent à tous les sens matériels un souffle, une pensée, une âme. On peut se fier à cet instinct sublime : il ne trompe jamais.

Le front de la belle enfant rayonna. Elle n'avait pas encore vu Carmagnola. Rien ne prouvait que ce ne fût pas un autre ; et cependant elle était sûre que c'était lui.

Elle courut à sa rencontre ; il la reçut à bras ouverts.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS IMPORTANT.

La maison PERRAT, de Paris, vient de débiter sous la halle de Saumur, avec un assortiment des plus variés en objets de porcelaine, ravissants de goût, d'art et de fantaisie ; on trouve également un grand choix d'objets de dévotion ; — les beaux et bons couverts imitant l'argenterie de Moussier-Fièvre, orfèvre, exposant de 1855, mentionné et médaillé. — On garantit les objets pour être sains et solides.

Tous les articles sont vendus aux prix des fabriques en chiffres connus. (661)

ADJUDICATION
DE
LUZERNE, PAILLE et AVOINE

Le samedi 19 décembre 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Luzerne, Paille et Avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (674)

A LOUER
UNE MAISON,
AVEC REMISE ET ÉCURIE,
Sise rue du Pavillon, 9, autrefois occupée par M. de Saintoméme.
S'adresser à M. Mexme, horloger.

MAISON
A LOUER
Rue du Pavillon, n° 5,
Pour la Saint-Jean 1858,
Occupée précédemment par M. Pretceille, officier comptable.
S'adresser à M. PATERNE, même rue. (650)

A VENDRE
MAISON et JARDIN,
Sur la levée d'Enceinte, ancien Tir au pistolet.
S'adresser à M. BILLES, maître d'armes à l'École. (624)

MAISON
Située rue Beaurepaire,
Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,
A VENDRE OU A LOUER,
PRÉSENTÉMENT
S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'établir un atelier de corsetière place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà exercé cette profession à Tours, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

2 Médailles à l'Exposition universelle, 1855
Méd. d'arg. décernée par l'Acad. nationale, 1857.

TAPIOCA-LOUIT
du BRÉSIL, pulvérisé en boîtes.
CAFÉ DE GLANDS DOUX D'ESPAGNE
C. DE COUSSIN.

Louit frères et C^o
BORDEAUX
DÉPOT chez les princip. pharmaciens et épiciers.

VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUM.
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855
(DE COLCHIQUE DU CODEX)
DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH.
SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.
PRIX DU FLACON 10 F^{cs}
DU MÊME AUTEUR
EMPLÂTRE DIAPALME A L'AGONIT CAMPHRE
CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE. LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLIS ETC.
PRIX DU ROULEAU 1 F^{cs} 25

Dépôt à Saumur chez M. Perdriau, ph.; à Angers chez M. Ménière, ph.; à Cholet chez M. Enon, ph. (579)

EAU D'ALBION

POUR LA TOILETTE.

Ce produit, qui peut être regardé comme le dernier secret de la chimie, est bien supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; 30 années de succès lui ont valu une préférence justement méritée.

GELLÉ FRÈRES, à Paris, 35, rue des Vieux-Augustins, et chez M. AVRILLON, M^d parfumeur à Saumur. (619)

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ
Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Médaille à l'Exposition nationale de 1849.
Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

PILULES DE VALLET
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

Perles d'Ether du Dr Clertan
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÉNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Huile de Foie de Morue de Berthé
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Tronseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

Pastilles et Poudre du Dr Belloc
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

SEMOULE MOURIÉS
AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE.
Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Médaille de l'Institut de France.
Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

BUREAUX A PARIS, 26, RUE NEUVE SAINT-EUSTACHE, 26.

7 FRANCS
Par An.

LE GLOBE

7 FRANCS
Par An.

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

Paraissant toutes les semaines (le dimanche), ayant le grand format du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire Français, quatre grandes pages d'impression.

QUELQUES MOTS DE PRÉFACE.

Aujourd'hui que le temps des luttes politiques et orageuses est passé, que cherche-t-on avant tout, dans un journal: des faits et non des discussions, des faits et non de longs articles aussi prétentieux qu'insignifiants. Depuis que la vapeur et l'électricité ont supprimé les distances, les liens qui unissent les hommes se sont resserrés, on ne renferme plus, comme autrefois, le monde entier dans sa ville ou dans son hameau, on veut vivre de la vie universelle, on est impatient de connaître les événements qui s'accomplissent d'un pôle à l'autre: les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, tous les pas que fait l'humanité, vers le but inconnu assigné par la puissance divine, à sa marche et à son développement.

C'est pour satisfaire cette curiosité, sans cesse plus ardente, ce besoin nouveau et irrésistible de notre civilisation, que nous avons fondé ce journal. Notre but a été de réunir dans un vaste cadre un ensemble complet de toutes les nouvelles, de tous les faits dignes d'être signalés sous le double rapport de l'utilité et de l'intérêt. En un mot, nous serons l'écho fidèle des événements que chaque semaine verra s'accomplir. Grâce au concours d'un comité de rédaction composé d'hommes éminents dans chaque spécialité, nous avons la certitude de réunir, tout en restant dans des conditions de bon marché jusqu'ici sans précédents, les documents les plus précieux, les informations les plus précises, de manière à justifier notre sous-titre: *Journal universel des faits*. Les nouvelles de toute-nature seront disposées dans nos colonnes avec un ordre méthodique qui permettra de trouver d'un coup-d'œil les renseignements que l'on voudra y

chercher. Le premier article, consacré à la chronique de la semaine, contiendra les événements d'un intérêt général qui se seront accomplis d'un numéro à l'autre; viendront ensuite à leur rang, les nouvelles militaires, maritimes, judiciaires, scientifiques, littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, agricoles, commerciales, industrielles, financières, etc., du globe tout entier, des notices utiles d'agriculture, de jardinage, d'éducation des animaux domestiques, d'industrie et des recettes d'économie usuelle, etc. etc. Le tout sera égayé par des faits drolatiques et charivariques, les causes plaisantes de la police correctionnelle, des anecdotes, bons mots, etc. etc. Enfin nous publierons aussi un feuilleton rédigé de manière à captiver l'esprit et l'imagination du lecteur sans jamais froisser ses sentiments ni blesser son bon goût.

Avant toutes choses, le *Globe* sera le journal de la famille, l'ami du foyer domestique, un hôte aimable payant en écrits curieux l'hospitalité qu'on lui donne, un recueil honnête que tout le monde pourra lire sans scrupule.

Tous nos matériaux sont prêts, nos plumes sont taillées, nous sommes à l'œuvre. A nous donc maintenant tous ceux qui voudront nous prêter leur concours dans une tâche loyale et féconde; à nous tous ceux qui voudront être nos abonnés, nos correspondants, nos amis!

Pour le Comité de Rédaction,
Le Rédacteur en chef,
Louis LAVEDAN.

ON S'ABONNE en adressant un mandat de poste à M. Louis LAVEDAN, gérant et rédacteur en chef du *Globe*, 26, rue Neuve Saint-Eustache, Paris. On reçoit aussi les abonnements par l'entremise des libraires et des messageries.